

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 6 juillet 2021.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de Geneviève Ilou-Boucher, A.G. formulée pour le compte de Benoit Anctil rénovations concernant l'implantation d'un bâtiment principal au sein d'un projet intégré à 1.59m d'une allée de circulation alors que l'article 3.3.7 du règlement 612-2018 demande un minimum de 3m et dont l'escalier découvert en cour avant a une saillie de 2.03m alors que l'article 3.3.7 du règlement 612-2018 prévoit une saillie maximale de 1.5m au 45, rue Codaire / lot 3 519 117.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou sur place en déposant ses commentaires dans la boîte de courrier située devant l'hôtel-de-ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 17^e jour du mois de juin deux mille vingt et un.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général